

# BARZUN

JUIN 2003

**BULLETIN MUNICIPAL**

N°7

## Le Mot du Maire

### Chers amis

A l'approche des beaux jours et des prochaines vacances d'été, dans une situation générale mondiale et nationale assez troublée, je viens vous apporter un peu de sérénité par ces quelques lignes du bulletin municipal.

Le Conseil Municipal qui compte désormais un membre de moins dans l'équipe, a établi le budget 2003 qui définit la politique de toute une année. Vous trouverez dans ces pages des éléments concernant ce budget.

Notre village semble présenter un attrait certain pour nos compatriotes soucieux de vivre en milieu agréable et à visage « humain » si l'on en croit les nombreuses demandes de logement et d'achats de terrains que nous recevons en Mairie. Cette année, nous allons commencer la révision de la Carte Communale qui définit les zones constructibles avec l'aide d'un cabinet spécialisé que nous devons désigner et des services de l'Etat concernés (DDA, DDE, DDSS...). Nous vous informerons en temps utile lorsque la procédure sera lancée.

Les travaux d'agrandissement de l'école communale vont bon train et devraient être achevés pour la rentrée 2003. Sachez aussi que des travaux de voirie, de rénovation du Trinquet, du Pont de Lapalange, du Pont du Sausse, du chemin menant à la déchetterie (Garrot) sont programmés pour cette année. De gros investissements sont donc nécessaires... Malgré cet ambitieux programme, nous ne recourons qu'à une augmentation modérée de la fiscalité (+ 3%), augmentation qui ne couvre pas tous nos besoins financiers, loin de là, mais les subventions sont là avec quelques emprunts bien entendu...

Je ne puis que féliciter les Commissions et les Associations qui oeuvrent toujours pour le bien de Barzun et je veux ici les encourager à persévérer dans leurs actions où je constate que de plus en plus d'habitants des villages voisins participent à leurs manifestations – preuve que notre village est reconnu pour son dynamisme et qu'il s'ouvre aux autres –. Merci encore à tous ces bénévoles qui inlassablement oeuvrent pour l'intérêt de Tous sans distinction.

Bon été à tous, bonnes vacances avec une pensée pour ceux qui souffrent !

Maurice MINVIELLE

Adieu François, et merci !

Le 14 avril 2003, François LABORDE, agriculteur, né à Barzun le 19 juillet 1942 disparaissait accidentellement alors qu'il travaillait dans sa propriété. Conseiller municipal, il a été un serviteur dévoué pour la Commune de Barzun où il entamait son 2<sup>ème</sup> mandat d'élu municipal.

Il siégeait avec assiduité dans plusieurs Commissions communales, au Syndicat d'adduction d'eau potable et à la C.C.A.S (Commission Communale d'Action Sociale) où il mettait en valeur ses qualités humaines au service de TOUS !

Fidèle du terroir, notre ami savait coopérer avec les autres agriculteurs pour l'entraide nécessaire aux travaux agricoles. Il aspirait tellement à profiter de sa retraite récente, il nous en parlait si souvent... et le destin en a décidé autrement.

En mon nom, au nom du Conseil Municipal et principalement au nom de tous les Barzunais, je veux ici renouveler à son épouse et sa famille l'assurance de toute notre sympathie et toute notre reconnaissance pour les services rendus à sa chère commune de Barzun !

Le Maire

Maurice MINVIELLE

# PERMIS DE CONSTRUIRE ?

# DEMANDE DE TRAVAUX ?

Les services de la DDE nous rappellent quelques règles que tout un chacun doit appliquer et que leurs services de Nay/Mirepeix ou votre Mairie sont toujours prêts à vous informer...

## Les différences...

### 1) Permis de construire (dossier complet à fournir)

**La règle** : « Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable **obtenir un permis de construire**... »

Les modifications apportées aux constructions existantes sont soumises aux mêmes dispositions.

### 2) Déclaration de travaux (dossier simplifié à fournir)

Certains travaux ne sont toutefois soumis qu'à un régime simplifié d'autorisation, la **déclaration de travaux**. Ces travaux sont énumérés à l'article R.422.2 du code de l'urbanisme

Il s'agit notamment :

- Des travaux de ravalement
- Des piscines non couvertes (piscines dans le sol ou en surface, démontables ou non)
- Des travaux d'une surface au sol inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> lorsque le terrain est déjà bâti s'il n'y a pas de changement de destination de la construction.

### 3) Pas d'autorisation

Ne sont pas soumis à ce régime et ne nécessitent donc **pas d'autorisation** (art.L.421.1 et R421.1)

- Les dispositifs de publicité
- Les terrasses d'une hauteur hors sol de moins de 0,60 m
- Les murs qui ne constituent pas une clôture lorsqu'ils ont une hauteur < 2 mètres
- Les antennes de réception < 4 mètres et les paraboliques d'un diamètre < 1 mètre
- Les ouvrages d'une surface au sol de moins de 2 m<sup>2</sup> et d'une hauteur < 1,50 mètres

Pour toute déclaration de travaux ou permis de construire, s'adresser à la Mairie.

**Pour tout renseignement concernant l'URBANISME, vous pouvez vous adresser soit:**

- au Secrétariat de la Mairie de Barzun
- à la D.D.E de Nay-Mirepeix :
  - o 05.59.13.06.60
  - o réception du public sans rendez-vous
    - Mardi entre 9 h 00 et 11 h 45
    - Jeudi entre 14 h 00 et 17 h 00
  - o En dehors de ces plages horaires, le réception est assurée sur rendez-vous

*et gare aux contrôles des services de l'Etat...*

**Attention ! il est interdit de commencer des travaux sans avoir obtenu l'accord de la DDE**

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes nés en 1987 doivent se faire recenser en 2003 à la Mairie de leur domicile. Se munir du livret de famille afin de faire la déclaration.

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 avril pour les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1986 et le 31 mars 1987.
- Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 10 juillet pour les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et le 30 juin 1987.
- Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 10 octobre pour les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> avril 1987 et le 30 septembre 1987.
- Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 10 janvier pour les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1987 et le 31 décembre 1987.

Toute personne née avant 1987 **et** non recensée est priée de venir au plus vite à la Mairie pour régularisation.

## **CARTES D'IDENTITE**

Pour faire une demande initiale ou un renouvellement de carte d'identité il convient de se présenter en personne à la Mairie pour signer la demande et donner ses empreintes muni des documents suivants :

- Acte de naissance avec filiation ou copie livret de famille des parents
- Livret de famille personnel
- 2 photos d'identité récentes et identiques
- 1 justificatif de domicile (quittance loyer, EDF, Eau, Télécom...)
- Carte d'identité (en cas de renouvellement) ou Déclaration de Perte ou de vol.
- Pour les enfants mineurs, le parent qui a l'autorité parentale doit l'accompagner.
- Pour les personnes naturalisées, fournir un certificat de nationalité française.

## **PASSEPORTS**

Pour faire une demande initiale ou un renouvellement de passeport il convient de se présenter en personne à la Mairie pour signer la demande muni des documents suivants :

- Acte de naissance avec filiation ou copie livret de famille des parents
- Livret de famille personnel
- 2 photos d'identité récentes
- 1 justificatif de domicile (quittance loyer, EDF, Eau, Télécom...)
- Carte d'identité.
- Passeport (en cas de renouvellement) ou Déclaration de Perte ou de vol.
- Timbre fiscal à 60 €

## **SORTIES DU TERRITOIRE**

Pour faire une demande sortie de territoire, un des parents, ayant l'autorité parentale, doit se présenter en personne à la Mairie pour signer la demande muni des documents suivants :

- Livret de famille

## LA COMMISSION DES AINES

François LABORDE participait depuis sa retraite à toutes nos activités et nous étions heureux du sourire et de la bonne humeur qu'il nous apportait.

Sa disparition brutale a plongé tout notre village dans la stupeur. Que sa famille trouve ici la sympathie de notre groupe, plus particulièrement son épouse Josianne, qui, nous l'espérons, se joindra à nous dans les prochaines manifestations pour que vive le souvenir de notre ami.

Notre dernière sortie du 26 mars 2003, au Zénith de Pau, pour laquelle la CCAS (Commission Communale d'Action Sociale) avait loué un car, nous a permis d'assister au spectacle de danse sur glace «Holiday On Ice» qui a ravi tout le monde : danses et costumes magnifiques ont contribué à la réussite de cette après-midi.

Nous sommes allés visiter, quelques jours après, en petit groupe, l'exposition proposée à Pontacq par Madame BERNARD sur l'histoire du costume ; nous avons été émerveillés par l'ampleur du travail réalisé et y avons appris beaucoup sur l'évolution de notre habillement.

L'été approche et nous envisageons une nouvelle sortie le 4 juillet prochain. Le programme va en être établi bientôt, nous accepterons toutes vos propositions, faites savoir au Secrétariat de la Mairie le plus vite possible, quelles sont vos envies.

Rendez-vous donc prochainement !

## LA COMMISSION BIBLIOTHEQUE

La 3<sup>ème</sup> édition du Rallye-Promenade organisé par la Commission Bibliothèque de Barzun fut un joli succès dû en grande partie au temps magnifique qui a accompagné la joyeuse bande des participants.

Une direction tout à fait inédite nous a conduits vers St Laurent de Bretagne, Burosse-Mendousse avec une pause déjeuner à Diusse où l'accueil de Damien et Benjamin fut des plus chaleureux.

L'après-midi nous mena de Lahitte-Toupière, Castéra-Loubix, Ponson-Dessus et Luquet vers Barzun.

Les organisateurs remercient et félicitent tous les équipages. Ceux qui le souhaitent peuvent consulter les réponses qui sont à leur disposition à la Bibliothèque aux heures d'ouverture

- dimanche de 10h00 à 11h00
- mercredi de 17h00 à 18h00

### Classement du Rallye :

- 1) CLAVERIE Xavier/ SABATTE Hélène et André
- 2) GOUA de BAIX Véronique/CLAVERIE Madeleine/REIGNIER Michèle/SOUBERBIELLE-GRADA Céline
- 3) CAILLABET Jean/LAMARQUE Michel/BENAZETH Pierre

# LES IMPÔTS LOCAUX POUR 2003

Quatre principes majeurs guident nos décisions, à savoir

- maintenir les impôts locaux à des taux raisonnables, mais compatibles avec certains critères obligatoires.
- que l'effort fiscal des ménages soit supérieur à 40% du potentiel fiscal, seuil minimum pour avoir droit à certaines subventions du Conseil Général.
- que le produit des 4 taxes soit équitablement réparti par rapport aux taux moyens nationaux.
- que le montant des impôts locaux assure en partie le financement du fonctionnement et de l'investissement.

**Tableau comparatif des taux moyens des 4 taxes en 2002 au niveau national, départemental et de notre commune en 2002 et 2003**

Désignation des Taxes	Taux moyens communaux 2002		BARZUN		
	National	Départemental	2002	2003	Produit assuré avec taux 2003
Taxe d'habitation	13,81 %	14,02 %	5.50 %	5.67 %	26.638,00
Foncier Bâti	17,59 %	13,66 %	6.00 %	6.18 %	15.765,00
Foncier Non Bâti	42,03 %	32,85 %	24.92 %	25.67 %	7.855,00
Taxe Professionnelle	15,04 %		13.00 %	13.39 %	9.815,00
<b>Total</b>					<b>60.073,00 €</b>

## BUDGET 2003 EN EUROS

### Section de Fonctionnement

#### Recettes

Taxes Foncières, Habitation, Professionnelle, sur électricité	63.773,00
Dotations, subventions, participations	63.942,32
Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	21.347,00
Atténuation de charges	8.800,00
Autres produits , bois ...	11.000,00
Excédent 2002 reporté	98.895,04
<b>Total</b>	<b>267 757,36 €</b>

#### Dépenses

Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	28.400,00
Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	20.810,00
Honoraires percepteur, prêtre, cérémonies, frais postaux et téléphone.	4.700,00
Impôts et Taxes	3.117,00
Charges de Personnel, Charges sociales,...	62.400,00
Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Communauté de communes, Aménagement Bassin de l'Ousse , SSIAD, CEG Pontacq, Centre Secours, CCAS,....., Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions ...	37.575,51
Charges financières	9.577,81
Charges exceptionnelles	
Dépenses imprévues	1.235,67
Virement à la section d'investissement	99.941,37
<b>Total</b>	<b>267 757,36 €</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

Remboursements d'emprunts	21.850,08
Travaux Trinquet	26.795,00
Travaux voirie	48.122,00
Travaux Ecole	137.585,40
Mobilier Mairie + Ecole	2.275,00
Ancienne Ecole – Cuve Fuel + Douche	1.036,26
Carte communale	9.500,00
Divers	1.207,00
<b>Total</b>	<b>248 370,74 €</b>

### Recettes

Subventions Investissements	109 682,00
Remboursement Fonds TVA	10 841,99
Emprunts	9 000,00
Divers	508,89
Virement de la section fonctionnement	99 941,37
Excédent 2002	18 396,49
<b>Total</b>	<b>248 370,74 €</b>

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**SACS POUBELLE GRATUITS** : Des sacs poubelle sont à votre disposition gratuitement à la Mairie aux heures d'ouverture. Chaque famille sera dotée d'un nombre de sacs poubelles en fonction de la composition du foyer et pour une durée d'un an. Venez donc les chercher !

**EMPLACEMENTS CONTAINERS** : Toujours pas réalisés car l'entreprise ne respecte pas les délais et les travaux ont été commencés.

**CARTES DECHETTERIE** : De nombreux foyers ne sont pas encore venus chercher à la Mairie leurs cartes pour accéder aux déchetteries de Pontacq et d'Espoey. Nous vous attendons !

**CONTAINERS/TRI SELECTIF** : Trop de barzunais ne respectent pas certaines règles essentielles et de bon sens en apportant leurs déchets dans les emplacements , à savoir :

- *ne pas surcharger les containers pleins en empilant les sacs poubelles. Il est si simple de soulever le couvercle du container situé à coté...*
- *ne pas vider directement vos déchets dans les containers, mettez-les dans des sacs plastiques ce qui évite de souiller le container ; c'est une des raisons pour lesquelles nous vous fournissons des sacs plastiques.*
- *On trouve encore des objets qui devraient être apportés aux déchetteries comme des cartons vides encombrants, des bidons vides ayant contenu de l'huile, de grosses bouteilles de verre qui ne passent pas dans les opercules à verre : Au lieu de les laisser à même le sol stockez-les et apportez-les à la déchetterie.*
- *Il semblerait qu'un relâchement du tri sélectif soit constaté : on trouve du verre dans les sacs poubelles, des journaux et publicités mis dans les mauvais containers .*

**Que chacun d'entre nous fasse un petit effort !!**

**ADSL** : L'Internet à haut débit arrive à grands pas à Barzun et devrait être possible dès le 16 juin 2003 si France-Télécom tient ses délais.

**CINEMA EN PLEIN AIR à BARZUN le 20 août 2003** : La commune de Barzun s'est portée candidate pour accueillir l'Association « CIN'ETOILE » de Saint-Palais qui viendra projeter un film en plein air à Barzun le mercredi 20/8/03 en soirée.

Cette association diffuse en été 85 séances dans le département avec le concours de la Direction de la Culture du département .

Barzun a été choisi, nous en sommes heureux et fiers, la commune déboursera 305€ et chacun d'entre-vous pourra assister à cette projection en plein air.

### **PERMIS DE CONTRUIRE/DEMANDE DE TRAVAUX :**

En **2002** nous avons reçu en Mairie : ***5 permis de construire*** (3 extensions, 1 stabulation, 1 atelier professionnel)

***7 demandes de travaux*** ( 1 piscine démontable, 4 abris jardins, 2 modifications ouvertures)

En **2003**, jusqu'à ce jour, avons reçu ***4 permis de construire*** (1 maison, 2 garages, 1 abri bois)

***6 demandes de travaux*** (1 véranda < 20m<sup>2</sup>, 1 abri jardin, 2 piscines démontables, 1 abri technique)

**ASSAINISSEMENT** : Le syndicat d'Assainissement de la Plaine de l'Ousse, dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement a confié à l'entreprise Saunier Techna d'effectuer des sondages dans certaines parties de la commune de Barzun de mai à juillet 2003. Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil car il s'agit de connaître l'état et la composition des terres pour un éventuel assainissement individuel.

De même des contrôles parfois nocturnes auront lieu sur notre commune comme dans d'autres communes du canton pour savoir où s'écoulent les eaux souillées et pluviales... ceux-ci devraient avoir lieu en juillet. Ceci tient lieu d'information et d'avis.

**C.C.O.G** : La Communauté de Communes « Ousse-Gabas » compte dans ses rangs les communes de Ger, Aast, Ponson-Dessus qui ont définitivement adhéré.

Les membres désignés par le CM ont changé depuis que M. COURET a laissé sa place de membre puisqu'il y assiste de droit comme Conseiller Général :

**C.C.O.G**

(Président : M. Brusset)

**Titulaires :**

MINVIELLE Maurice

MELLINGER J.Yves

**Suppléants :**

CAZABAN-CARRAZÉ Bernard

CLAVERIE Xavier



**TRAVAUX TRINQUET** : Les travaux du Trinquet municipal n'ont pas été retenus par l'Etat pour être subventionnés car des priorités existent ailleurs et nous le comprenons fort bien d'autant plus que nous avons obtenu les subventions pour l'école alors que certaines communes n'ont pas eu l'autorisation de faire des travaux parfois urgents à travers la DGE. L'association « Le Carambo » qui gère le Trinquet s'engage à participer à ces travaux en finançant pour **4000€**. Un point va être fait pour réaliser certains de ces travaux urgents afin que perdure cette activité.

**SECURITE TRAVERSEE DU VILLAGE** : Le Conseil Général a dans ses mains le dossier de la mise en place des ralentisseurs à la traversée du village pour le financement. D'après les dernières informations de M. le Conseiller Général, on s'orienterait vers la mise en place de 2 ralentisseurs (au lieu de 3 initialement prévus). La vitesse excessive devient un problème et souhaitons que les services départementaux aboutissent.

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES A BARZUN:** Il est rappelé que tout enfant dans sa 3<sup>ème</sup> année doit faire l'objet d'une autorisation de scolarisation de la part de M. l'Inspecteur d'Académie qui peut ainsi suivre l'évolution des effectifs dans les classes.

**INSCRIPTIONS SCOLAIRES A PONTACQ** : Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires « privés » de Pontacq n'ont pas de démarche particulière à faire vu que les communes ne participent pas à leur fonctionnement.

En ce qui concerne l'inscription d'enfants âgés de 3 ans à 11 ans à l'école publique de Pontacq, la Commune de Barzun n'autorisera pas leur scolarisation à Pontacq puisqu'elle possède les installations voulues à Barzun et qu'elle ne veut pas supporter les frais de fonctionnement que Pontacq lui impose depuis cette année alors que nous venons d'engager des sommes considérables dans l'agrandissement de notre groupe scolaire.

Une convention spéciale vient d'être signée entre les communes de Barzun et de Pontacq pour 2 petits barzunais qui font « les frais » de cette décision spontanée de Pontacq. La convention prévoit que les parents barzunais qui ont encore des enfants à Pontacq (Public) ne seront pas autorisés à poursuivre leur scolarité, à partir de la rentrée 2004, à l'école publique de Pontacq.

**COMPTES 2002** : Les comptes administratifs et de Gestion 2002 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal et le Percepteur de Pontacq.

**BORNES INCENDIE** : 2 bornes incendie seront installées en 2 points de Barzun à savoir rue de l'Aussère et rue du Pré du Roy (coût : 3000€) . Barzun sera ainsi mieux approvisionné en eau en cas d'incendie. Les travaux ont été confiés à la SATEG.

**RENFORCEMENT EAU POTABLE** : Le syndicat d'adduction d'eau potable va, à notre demande, renforcer la rue du Pré du Roy dont la canalisation qui a un diamètre insuffisant provoque des baisses de pression.

**PONT DU SAUSSE** : Le dossier a été relancé et devrait enfin voir la réalisation du Pont du Sausse avec les communes de Hours et de Bénéjacq dont le Maire également conseiller général est chargé de « ficeler » et d'activer le dossier (coût 11 000€)

**MATERIEL COMMUNAL** : Du matériel communal va être acheté par la commune pour compléter et augmenter les tables en bois (16 chaises, 5 plateaux, 10 pieds, 17 traverses pour un coût de 1400€)

**GUIDES DE France** : Mlle Desbourdes a déposé un dossier de demande de subvention pour un séjour humanitaire en Tunisie cet été 2003 ( accord pour 50€)

**PPRI** : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations est toujours d'actualité. Nous attendons que les services de l'Etat se manifestent pour poursuivre et le CM a apporté quelques remarques qui vont dans l'intérêt des propriétaires. Attendons l'enquête publique diligentée par l'Etat.

**F.N.A.C.A** : Cette fédération d'anciens combattants nous a demandé de commémorer tous les 19 mars leur journée nationale , ni fériée, ni chômée, du souvenir et du recueillement. Une cérémonie est prévue à Barzun en 2004. Ce vote est accepté par le CM .

**BUDGET 2003** : Le budget 2003 présenté par M le Maire a été voté à l'unanimité. Il prévoit une augmentation de 3% des 4 taxes vu les investissements nécessaires mais cette augmentation est inférieure aux augmentations faites dans les communes voisines.

Taux 2001	Taux 2002	Taux votés 2003	Bases 2003	Produits des Taxes
5.50%	5.50%	<b>5.67%</b>	469.800	26.638 €
6.00%	6.00%	<b>6.18%</b>	255.100	15.765 €
24.92%	24.92%	<b>25.67%</b>	30.600	7.855 €
13.00%	13.00%	<b>13.39%</b>	73.300	9.815 €
			Total	60.073 €

**CONCESSION CIMETIERE** : Les tarifs des concession au cimetière sont de 10,67€/m<sup>2</sup> depuis près de 15 ans. Il est décidé de passer le prix à 15,24 €/m<sup>2</sup>. Pour tout renseignement concernant le cimetière, s'adresser à la Mairie.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2003** : Le 6 mai la séance est ouverte par une minute de silence demandée par M le Maire à la mémoire de François LABORDE dont la chaise restera vide.

M le Maire remercie particulièrement Bernard CAZABAN-CARRAZE et Xavier CLAVERIE d'avoir initié une aide agricole à la famille et les charge de remercier les autres agriculteurs volontaires qui se sont associés.

Le CM a élu M Bernard CAZABAN-CARRAZE membre de la CCAS et Jean-Claude OUSTRIC membre du syndicat d'adduction d'eau potable.

**C.C.A.S:** La séance du 2 juin 2003 a commencé par une minute de silence à la mémoire de son membre François LABORDE disparu accidentellement.

Mme TORRUELLA a démissionné de la CCAS pour des raisons d'emploi du temps chargé dans ses activités professionnelles. Elle est remplacée par Mme Michèle DEHAINE, nommée par arrêté du Maire vu ses qualités et actions dans le domaine social et des « Aînés ».

**EMPLOI ECOLE** : Mme Simone POCQ qui était employée CES jusqu'au 30/4/03 a été reconduite dans ses fonctions avec un contrat CEC (Contrat Emploi Consolidé) pour 1 an que nous avons obtenu in-extremis car à 2 jours près, l'Etat n'autorisait plus de tels contrats.

**MARIAGES** : Le 21 juin 2003, l'adjoint Xavier CLAVERIE procèdera au mariage de son frère Jean-François avec Mlle Vanessa BORDIN de Lasseubetat (64)

C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage qui aura lieu à Bordères (64) le 12 juillet 2003 de notre secrétaire de Mairie Isabelle MACKÉ avec M. Eric FRERE de Bordères.(64).

Sincères félicitations !